

**La Ville d'Aizenay
Affaires Juridiques**

Hôtel de la Mairie ID : 085-218500031-20251209-202512DC_0251-AU
**Avenue de Verdun
85190 AIZENAY**
Tél. : 02 51 94 60 46

DÉCISION N° 2025-251

Objet : Attribution et signature des marchés publics (2025PA10) de fourniture de salaison, charcuterie, viande cuite, viande de porc, viande de volaille, viande de bœuf, viande de veau, viande d'agneau pour le restaurant municipal pour les années 2026, 2027 et 2028

Le Maire de la Ville d'Aizenay,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération en date du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, pour la durée de son mandat « De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dont le montant prévisionnel n'excède pas : Le seuil de passation de procédure formalisée pour les marchés publics de fournitures et de services et les 500 000 € HT pour les marchés publics de travaux. Ainsi que toute décision concernant leurs modifications, lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié au Journal d'Annonces Légales Ouest France le 6 septembre 2025 et sur le profil acheteur le 5 septembre 2025,

Vu la date limite de remise des offres fixée au vendredi 10 octobre 2025 à 12h00 et la remise de 10 plis dans les délais,

Vu le rapport d'analyse des offres des différents lots,

DÉCIDE

Article 1^{er} : D'attribuer et de signer les marchés publics (2025PA10) de fourniture de salaison, charcuterie, viande cuite, viande de porc, viande de volaille, viande de bœuf, viande de veau, viande d'agneau pour le restaurant municipal pour les années 2026, 2027 et 2028, comme suit :

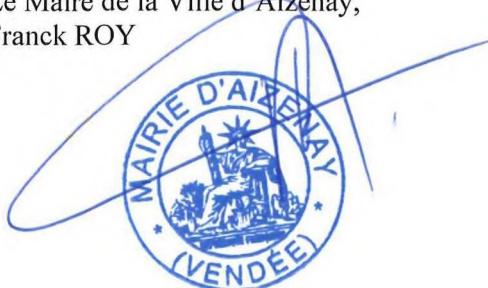
N° du lot	Intitulé	Titulaire	Montant mini HT annuel du lot	Montant maxi HT annuel du lot
2025PA10	1 Salaison, charcuterie et viande cuite	PASSIONFROID OUEST 44478 Carquefou	4 000,00 €	15 000,00 €
	2 Viande de porc	JULES & MAX 85140 SAINT-MARTIN-DES-NOYERS	4 000,00 €	16 000,00 €
	3 Viande de volaille	SDA - Société de Distribution Avicole 44154 ANCENIS	7 000,00 €	20 000,00 €
	4 Viande de bœuf, veau et agneau	ACHILLE BERTRAND 85505 LES HERBIERS	7 000,00 €	22 000,00 €

Article 2 : Monsieur le Maire de la Ville d'Aizenay et le Comptable Public ~~assignataire sont chargés~~ chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Fait à Aizenay, le 9 décembre 2025

Le Maire de la Ville d'Aizenay,
Franck ROY



Publié sur le site internet le 11 décembre 2025

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que le présent acte peut faire l'objet dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication et réception par le Représentant de l'Etat
 - D'un recours administratif ou gracieux devant Monsieur le Maire, à nous adresser sous le présent timbre ,
 - D'une saisine de Monsieur le Prefet de Vendée en application de l'article L 2131-8 du Code général des collectivités territoriales ,
 - D'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Ile Gloriette 44041 NANTES CEDEX – dans le délai cité ci-dessus ou dans un délai de 2 mois à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif ou gracieux a été préalablement déposé La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr